

AGIR ENSEMBLE

N° CPPAP 1111S05878
Septembre 2015- N° 58

Journal d'information édité par
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

NON AU TAFTA

Disoensé de timbrage

Blois PPDC



EDITO

La période estivale aura été marquée par l'actualité internationale. Entre la Grèce, où la voix du peuple a été une nouvelle fois bafouée sans scrupule après le référendum rejetant le nouveau plan d'austérité imposé par l'UE, et la crise des « migrants » qui affluent des pays en guerre sur le territoire européen au péril de leur vie, il aura été difficile de ne pas être atterré par le contexte mondial et par le cynisme des dirigeants européens. Ces derniers se targuent d'agir pour la solidarité des peuples et se disent même prêts à accueillir, après des centaines de morts sur nos rivages, certains migrants sous conditions. En effet, devant l'émotion grandissante des populations, l'Allemagne et la France tendent de faire accepter l'installation des réfugiés fuyant les guerres.

Pour l'UD CGT, il est hors de question de faire une quelconque différence entre les réfugiés fuyant la guerre et les réfugiés économiques. Dans tous les cas, c'est bien la volonté d'impérialisme du libéralisme et des pays occidentaux qui est la cause de ces crises. Il est inacceptable de laisser les sociaux-libéraux de tous bords et le patronat s'exonérer de leurs responsabilités. Quand on prône la concurrence à tout-va, qu'on s'arroge le droit d'intervenir ou non de façon militaire dans des pays pour satisfaire les intérêts du capitalisme, qu'on répand l'austérité pour les peuples pour défendre les dividendes des actionnaires des grands groupes, qu'on négocie en catimini un traité transatlantique commercial de libre échange qui livrera notre économie, y compris les services publics, à la marchandisation, on ne peut prétendre à aucune amnistie.

En France, le passage des lois Macron et Rebsamen pendant l'été relève de la même volonté de renforcer la libéralisation de l'économie. Détruisant ainsi toujours plus le Code du travail et les droits des salariés à se défendre et s'organiser, au nom de la concurrence libre et non faussée et du fameux « dialogue social ». Et les propositions du rapport Combexelle sur la réforme du Code du travail augurent d'encore plus de velléités contre notre modèle social puisque la loi régissant le droit du travail pourrait être restreinte au profit des accords collectifs d'entreprises, signés entre patronat et syndicats de salariés majoritaires pour « une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises » (sic Hollande).

Dès à présent, les salariés doivent s'organiser pour lutter contre ces attaques contre leurs droits dans et hors l'entreprise et créer un maximum de syndicats CGT pour porter des revendications à hauteur de leurs besoins.

L'UD CGT appelle un maximum de salariés, privés d'emploi et retraités à participer aux futures journées d'action des 23 septembre et 8 octobre pour dire NON aux politiques actuelles et satisfaire leurs revendications !

Christine Bariaud



SOMMAIRE :

- P. 2 :** Grèce, France, combattre l'austérité.
- P. 3 :** Liberté et droits syndicaux pour le progrès social.
- P. 3 :** Pour un salaire émancipateur.
- P. 4 :** Non au Grand Marché Transatlantique.
- P. 4 :** Les risques du Grand Marché Transatlantique.
- P. 5 :** Construire un autre monde par les luttes revendicatives !
- P. 6 :** Comptoir de maroquinerie : les salarié(e)s s'organisent, luttent et gagnent !
- P. 7 :** Rentrée de classe !
- P. 7 :** Les rendez-vous de l'Histoire de Blois
- P. 8 :** Echos de la presse

GRÈCE, FRANCE, COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ.**Capitulation**

Le Premier-ministre grec, M. Alexis Tsipras, a fini par capituler sous les pressions insensées de l'Allemagne, mais aussi de la France, de la Commission européenne et de l'Eurogroupe.

L'accord qui lui a été imposé par l'Eurogroupe met sous tutelle le gouvernement grec qui doit consulter les institutions : banque centrale européenne (BCE), commission européenne (CE), fonds monétaire international (FMI) et convenir avec elles de tout projet législatif dans les domaines concernés dans un délai approprié avant de le soumettre à la consultation publique ou au Parlement. La Grèce sera sous tutelle de type néocolonial, privée de tout pouvoir réel.

Cet accord contraint le gouvernement à :

- Mener « d'ambitieuses » réformes des retraites et définir des politiques visant à compenser pleinement l'incidence budgétaire de l'arrêt de la cour constitutionnelle relatif à la réforme des pensions de 2012 et mettre en œuvre la clause de déficit zéro ou des mesures alternatives mutuellement acceptables d'ici octobre 2015 (*ce sont encore les salariés qui sont mis à contribution au travers de nouvelles mesures contre leur droit à retraite*).

- Entreprendre, concernant le travail, un réexamen rigoureux et une modernisation des négociations collectives, de l'action syndicale et, conformément à la directive pertinente de l'Union Européenne et aux bonnes pratiques, des procédures de licenciement collectif selon le calendrier et l'approche convenus avec les institutions (*autrement dit, il faut absolument réduire le droit du travail et le droit syndical pour ne pas entraver le marché basé sur la libre concurrence non faussée*).

- Élaborer un programme de privatisation nettement plus étoffé avec une meilleure gouvernance ; des actifs grecs de valeur seront transférés dans un fonds indépendant qui monétisera les actifs par des privatisations et d'autres moyens... Ce fonds serait mis en place en Grèce et géré par les autorités grecques sous la supervision des institutions européennes concernées (*c'est la poursuite du bradage du patrimoine public et l'aggravation du saccage du service public ; l'intérêt général passe derrière les intérêts privés des grands groupes économiques industriels et financiers. De plus, l'Etat Grec ne disposera pas librement des sommes qu'il percevra de cette « grande braderie »*).

- Moderniser et considérablement renforcer l'administration publique grecque, et mettre en place, sous l'égide de la Commission européenne, un programme de renforcement des capacités et de dépolitisation de l'administration publique grecque (*cela est le pendant de notre Révision Générale des Politiques Publiques et de la Modernisation de l'Administration Publique en France avec des diminutions drastiques d'effectifs dans la fonction publique, des regroupements, des fusions et des fermetures de services, d'établissements avec une administration qui n'est*

pas au service des politiques mais directement des technocrates de la commission européenne, elle même aux ordres des patrons des grands groupes industriels et financiers internationaux).

- Relever la taxe à la consommation, la TVA, de 10 points (*ce qui va provoquer une hausse violente des prix touchant de plein fouet les conditions de vie de millions de salariés et de leur famille, sur fond d'un chômage à 27%*).

Plus de 60% ont dit « NON » à l'austérité lors du référendum.

La démocratie bafouée.

Élu par l'espoir de tout un peuple de lutter contre les politiques d'austérité, Tsipras cède sur toute la ligne et applique une politique de soumission à l'Union européenne, exacte réplique de nos lois Macron et Rebsamen.

Encore une fois la BCE, la CE et le FMI ont démontré qu'on ne négocie pas avec eux : on se soumet ou on se démet.

Ces institutions européennes et mondiales, prétendument solidaires, ne défendent que la cause des banques. Elles pratiquent le terrorisme de la dette publique pour rançonner les Etats et leurs peuples.

Les banques, créancières des Etats, spéculent sur leurs dettes en pratiquant des taux d'intérêt à la convenance de la BCE. Dans le cas grec, ils ont été exorbitants. C'est ce qui a causé l'envolée de la dette grecque, de 103 % du Produit Intérieur Brut en 2007 à 175,4 % en 2014.

Cet accord condamne le peuple grec à une austérité grandissante pour rembourser de la dette privée, infligée par la politique publique. N'existe-t-il pas des ressemblances avec la France ?

Combattre l'austérité pour nos revendications !

Le « Non » au référendum grec donne une dynamique aux luttes des peuples d'Europe contre l'austérité. L'alternative n'est pas le repli nationaliste mais le combat pour le progrès social et la démocratie par la conquête de la souveraineté des peuples dans une coopération solidaire internationale. Elle passe par la maîtrise des peuples de leur monnaie et la gestion et le contrôle des productions au sein des entreprises par les producteurs, les travailleurs au service de l'intérêt général.



LIBERTÉ ET DROITS SYNDICAUX POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Pas de conquêtes sociales sans liberté syndicale, pas de progrès social sans revendications et sans mobilisations collectives fortes sur et hors des lieux de travail.

C'est le sens des journées d'action du 23 septembre et du 8 octobre 2015.

La liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'Organisation internationale du travail, depuis 1919.

Elle consacre et garantit le droit de se syndiquer, de manifester, de négocier, de faire grève, en somme le droit à l'action collective.

Au mépris des textes internationaux les gouvernants prennent les mesures les plus brutales pour empêcher les salariés d'exercer leurs droits syndicaux (sanctions, menaces, chantage, expulsion de locaux).

Cependant, la promotion du « dialogue social » dans lequel se vautrent certaines organisations syndicales est insuffisante à décourager les luttes revendicatives en dépit d'un contexte de reculs sociaux sans précédent.

Les exemples sont nombreux de camarades poursuivis pour avoir défendu les droits des salariés dont le plus fondamental est le droit au travail : Xavier MATHIEU, Gérard FILOCHE.

Des pressions patronales et politiques sont exercées sur les délégués syndicaux pour obtenir leur aval pour mettre en pièce les droits des salariés afin d'engraisser les actionnaires (accords

de « maintien de l'emploi » par la réduction de salaire, l'augmentation de la durée du travail chez Faurecia ou CDM).



C'est l'action syndicale qui est visée quand elle est de nature revendicative et menace le profit capitaliste.

La liberté syndicale s'exerce par les droits syndicaux qui seuls peuvent garantir l'expression des revendications des salariés, de leur souffrance au travail, de leur travail réel en vue de l'émancipation du travailleur de sa condition subordonnée.

Les groupes de parole organisés par l'employeur, les boîtes à idées et autres entretiens individuels sont des leurres et consacrent le salarié dans son statut de mineur social.

La CGT exige :

- le vote de la loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux »,
- des droits syndicaux nouveaux garantissant l'exercice du droit d'expression et de la liberté syndicale des salariés au premier rang desquels le droit de réunir les salariés dans l'entreprise,
- l'hébergement, à titre gracieux, des organisations syndicales par les collectivités territoriales.

POUR UN SALAIRE ÉMANCIPATEUR

L'action du 8 octobre 2015 ne doit pas être une nouvelle mobilisation sans lendemain se traduisant par l'unique expression de l'exaspération des travailleurs dans et hors de l'emploi.

La simple dénonciation de l'austérité ne peut ouvrir de perspectives de changements de condition et de progrès social aux salariés, aux retraités et aux chômeurs.

La mobilisation du 8 octobre porte des revendications telles que :

- ⇒ l'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minima sociaux et du point d'indice des fonctionnaires,
- ⇒ la relocalisation du travail stable qualifié,
- ⇒ le renforcement de la protection sanitaire, sociale et des services publics.

Tout au long de cette année, des luttes se sont développées dans les entreprises et les services publics pour obtenir des augmentations de salaires, de pensions. Elles se sont prolongées dans la défense de notre protection sociale.

Elles se sont appuyées sur des mobilisations des salariés et démontrent tout l'enjeu politique et économique de la lutte pour un salaire répondant aux besoins des populations.

C'est un enjeu économique parce que l'activité économique productrice de richesses ne pourra redémarrer que si les populations ont la capacité monétaire de consommer pour répondre à leurs besoins.



Les politiques fondées sur le dogme capitaliste du coût du travail démontrent leur inefficacité et se traduisent par des régressions sociales insupportables. Aujourd'hui, un travailleur au SMIC a besoin d'au moins 400 euros nets supplémentaires par mois pour répondre à ses besoins fondamentaux.

L'exigence d'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une revendication que nous devons porter à la hauteur des besoins parce qu'elle est nécessaire économiquement et traduit la convergence des luttes.

L'augmentation du salaire est un enjeu politique parce qu'elle est le produit d'un rapport de force politique de classe et non pas le résultat d'un calcul économique capitaliste.

C'est une revendication révolutionnaire parce qu'elle fait reculer la part du profit dans la création des richesses.

C'est à partir de cette revendication que nous nous libérerons du chantage à l'emploi.

L'augmentation du salaire, et en particulier de sa part socialisée, permet de financer une protection sociale garantissant l'accès gratuit aux soins.

Le cadre interprofessionnel de l'action du 8 octobre est porteur de cette convergence mobilisatrice à la condition de rassembler le maximum de salariés, de retraités, de chômeurs pour construire des actions revendicatives offensives, radicales et constantes dans et hors de l'entreprise.

NON AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE.



De quoi s'agit-il ?

Le Grand Marché Transatlantique (GMT) nommé aussi PTCI, TTIP, APT ou TAFTA est un accord de

libre-échange commercial négocié depuis 2013 par les États-Unis et l'Union Européenne prévoyant que les législations des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines.

L'objectif affiché de cet accord par les négociateurs est « *d'accroître le commerce et l'investissement entre l'UE et les USA en réalisant le potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique, générant de nouvelles opportunités pour la création d'emplois et la croissance grâce à un accès accru aux marchés, une plus grande compatibilité de la réglementation et la définition de normes mondiales.* »

Des négociations secrètes d'experts.

Négocié en catimini, il consacrerait le pouvoir des multinationales dans la création du plus grand marché du monde, avec plus de huit cents millions de consommateurs. Depuis juillet 2013, le rythme des négociations s'est intensifié entre les fonctionnaires de la Commission européenne et leurs homologues transatlantiques du ministère du commerce. Tous font l'objet d'importantes pressions de lobbies représentant des intérêts

privés. Le 10e cycle de négociations sur le Partenariat transatlantique du commerce et d'investissement (TTIP) entre l'Union Européenne et les États-Unis s'est tenu à Bruxelles du 13 au 17 juillet 2015.

Vote favorable du parlement européen contre l'avis des peuples en Europe.

Auparavant, la plénière du parlement Européen a établi le 8 juillet 2015 son positionnement sur l'accord transatlantique, dans une résolution portant des lignes directrices qui ne protègent pas les citoyens, très génériques, très loin de ce que veulent les peuples. Les eurodéputés, à 436 voix pour, 241 contre et 31 abstentions, n'ont pas souhaité rejeter l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends Investisseurs-États dans l'accord futur, alors que celui-ci donnera aux entreprises étrangères le droit exclusif d'attaquer des États. Le Président Schulz s'est assuré le soutien des élus libéraux de droite et gauche et des conservateurs en proposant un compromis fait de formulations qui reviennent à accepter le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (en anglais *Investor-state dispute settlement* abrégé *ISDS*) dès lors qu'il portera un autre nom.



LES RISQUES DU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE.

La privatisation de tous les biens et services.

Cet accord d'accès au marché et au commerce des services concernera toutes les activités humaines et ses obligations engageront tous les niveaux des États de l'Union Européenne. Il s'appliquera à toutes les collectivités publiques : régions, départements, communes. Les élus devront redéfinir de fond en comble leurs politiques publiques de manière à satisfaire les appétits du privé dans les secteurs qui lui échappaient encore en partie.

Sécurité des aliments, normes de toxicité, assurance-maladie, prix des médicaments, liberté du Net, protection de la vie privée, énergie, culture, droits d'auteur, ressources naturelles, éducation, formation professionnelle, équipements publics, immigration : pas un domaine d'intérêt général qui ne passe sous les fourches caudines du libre-échange institutionnalisé. L'action politique des élus se limitera à négocier auprès des entreprises ou de leurs mandataires locaux les miettes de souveraineté qu'ils voudront bien leur consentir.

Une concurrence non contrariée par la norme sociale.

L'objectif est d'accélérer la privatisation dans tous les domaines et empêcher toute réappropriation publique d'une activité commercialisée ou privatisée tel que le prévoit l'accord général sur le commerce des services (AGCS). Sa mise en place

signifierait la fin des services publics d'éducation, de santé, de transport, de l'énergie... Cette libéralisation progressive de toutes les activités de service est une soumission aux règles de concurrence qu'aucune norme sociale, sanitaire ou environnementale ne peut contrarier. Il faudrait ainsi mettre fin au code du travail nuisant à la rentabilité d'un investissement et aux limites à la pollution trop contraignantes pour l'industrie...

Une dérégulation totale au profit des multinationales.

L'ambition est de parvenir à la réalisation complète des objectifs inscrits dans les accords de l'organisation mondiale du commerce (OMC) dont la finalité est la dérégulation totale au profit du secteur privé. Les lois Macron, dite « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », et Rebsamen, dite loi relative au dialogue social et à



l'emploi, sont tout à fait dans la ligne de l'objectif du TAFTA. Les multinationales pourront traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits. Les pays contrevenants pourraient être condamnés par des tribunaux arbitraux privés à de lourdes sanctions commerciales ou à verser des réparations de plusieurs millions d'euros aux plaignants pour compenser le manque à gagner induit par un droit du travail trop contraignant ou par une législation environnementale trop spoliatrice.

CONSTRUIRE UN AUTRE MONDE PAR LES LUTTES REVENDICATIVES !



Des conséquences désastreuses pour les travailleurs et les peuples.

Cette généralisation à marche forcée d'une concurrence non faussée entre les travailleurs et les pays aurait pour conséquence l'abaissement des salaires, la diminution voire la disparition de couverture de la sécurité sociale, l'accroissement de la précarité du travail et la dégradation des conditions de travail, la casse des services publics... Les inégalités sociales croissantes et les privations d'accès aux besoins fondamentaux (eau, nourriture) seraient sources de tensions, d'affrontements violents voire de guerre sur fond de misère et de délabrement social.

Le permis de produire dans une industrie agroalimentaire soumis aux logiques de libre entreprise et libre concurrence non faussée pourrait conduire à s'exonérer de toute réglementation sanitaire contraignante avec toutes les répercussions prévisibles sur la santé des populations.

De même pour toutes les industries, la liberté d'entreprendre et de concurrence pourrait abaisser les seuils de protection environnementale voire contourner ou abroger la réglementation avec des risques dramatiques pour les populations.

La propagande des grands groupes industriels et financiers internationaux très souvent relayée par les gouvernements tentent de nous faire croire qu'il n'y aurait pas d'autre alternative que se plier aux logiques d'exploitation du système capitaliste.

Pourtant malgré ce discours diffusé en permanence sur la quasi-totalité des médias à son service puisqu'ils en sont sa propriété, de plus en plus de voix s'élèvent contre cette volonté du capital d'asservir les travailleurs et les peuples à ses objectifs de suraccumulation de profits à leurs dépens.

Pour la CGT, il ne peut y avoir d'avenir pour l'humanité sans progrès social, sans démocratie, sans respect de la planète et des droits de l'Homme et sans faire passer l'intérêt général avant l'intérêt privé.

La CGT, née de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société, appelle l'ensemble des salariés actifs, retraités et chômeurs à s'organiser et à agir sur la base des propositions revendicatives suivantes :

- **L'instauration d'une véritable démocratie**

économique et sociale, impliquant l'éviction des grands groupes industriels et financiers de la gestion économique du pays assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général.

- **La souveraineté du peuple** par sa maîtrise sur la monnaie, sur les grands moyens de production par la nationalisation des monopoles, des sources d'énergie, de communication, la gestion et la distribution de l'eau, des assurances et banques.

- **La gestion des productions** au sein des entreprises par les producteurs : les salariés.

- **Un nouveau statut du travail salarié** qui garantisse à chaque salarié un salaire lié à sa qualification quel que soit son poste de travail, son entreprise. C'est la qualification initiale et la qualification acquise par la formation professionnelle continue, l'ancienneté qui assurent à chacun un salaire en progression continue lié à la qualification indépendamment de l'employeur et du poste occupé.

- **Une sécurité sociale professionnelle** qui garantisse à chaque salarié un versement de salaire au regard de sa qualification et non pas de son poste, de son entreprise ou de sa situation d'emploi : formation, maladie, chômage... A l'exemple de la sécurité sociale, elle permettra la création d'une « caisse salaire » mutualisée financée par les richesses créées par le travail au sein des entreprises qui n'auraient plus à gérer directement le versement des salaires à leurs salariés et dont la gestion sera partagée à proportion entre patrons et salariés élus par leurs pairs.

- **Une sécurité sociale unique, universelle et solidaire** avec une prise en charge à 100% et une gestion par les représentants syndicaux des assurés sociaux élus au suffrage universel.

- **Une revalorisation générale des salaires**, retraites, minima sociaux d'au moins 400 € par mois.

- **Un niveau de salaire** qui assure à chaque salarié et sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine par un SMIC à 2000 € brut mensuel.

- **Un droit à la retraite dès 55 ans** avec au minimum aucune retraite en dessous du SMIC et une pension au regard du salaire acquis par sa qualification.

- **Une réduction du temps de travail** à 32h par semaine rendue possible par les nouvelles technologies de production.



COMPTOIR DE MAROQUINERIE, LES SALARIÉ(E)S S'ORGANISENT, LUTTENT ET GAGNENT !

Six mois après les élections professionnelles dans cette entreprise de confection et de maroquinerie (sous traitant des marques comme Vuitton, Hermes...) et où **la CGT a recueilli plus de 80%** des voix lors de ce scrutin, les nouvelles et nouveaux élu(e)s CGT se sont donnés les moyens de faire reculer le comportement arbitraire et dictatorial de leur direction.

Majoritaire au Comité d'établissement, aux Délégués du Personnel, au Comité d'Hygiène et Sécurité, au Comité Central d'Entreprise, les Délégué(e)s CGT sont bien décidés à ne pas se laisser faire.

Alors qu'il y a **obligation pour l'employeur d'organiser les Négociations Annuelles Obligatoires** afin de négocier les salaires, les conditions de travail, les postes de travail à créer, la formation, la réduction du temps de travail, enfin tout ce qui touche à la politique sociale et salariale dans l'entreprise, à CDM il a fallu une **grève le 25 juin 2015, avec plus de 50% de personnel** pendant plus de quatre heures pour que cette direction archaïque accepte de se remettre autour d'une table pour écouter les très nombreuses revendications.

A ce jour rien n'est arrêté en matière d'augmentations de salaires... et sur cette question comme sur beaucoup d'autres la **lutte continue avec les salariées mobilisées afin d'obtenir de réelles avancées salariales et sociales.**

Respecter la convention collective, le code du travail et mettre fin à la politique des bas salaires voila quelques revendications que les élu(e)s CGT exigent de voir aboutir rapidement.

Sur les conditions de travail et pendant la période caniculaire de juillet, c'est **l'intervention des élu(e)s CGT du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T)**, avec le soutien de l'inspecteur du travail et des salariées mobilisées, que **la direction a été contrainte d'aménager les horaires de travail** et de distribuer des bouteilles d'eau au personnel.

Plus récemment et compte tenu de l'obstination de cette Direction butée à ne pas vouloir communiquer les documents financiers et économiques aux **élu(e)s CGT du comité central d'entreprise (C.C.E)**, un vote unanime de cette instance a permis au C.C.E de **se faire assister par un expert comptable.**

L'information et la consultation régulière du personnel sur les deux sites de Montrichard et sur celui de Monthou sur Cher permettent aux salarié(e)s de donner leur avis et leurs nombreuses revendications dans cette entreprise où avant les élections c'était la loi du « travaille et tais toi ! » .

Depuis seulement 6 mois et fort de ces expériences de luttes et mobilisations du personnel qui a trouvé dans **les élu(e)s CGT des soutiens et des portes paroles de leurs revendications**, la délégation CGT continue de réunir, débattre, mobiliser, syndiquer les salarié(e)s en leur expliquant que c'est **LE NOMBRE DE SYNDIQUE(E)S QUI FAIT LA FORCE POUR GAGNER.**

Ce sont bien les actions revendicatives concertées, organisées par le syndicat CGT, fort de son nombre de salarié(e)s syndiqué(e)s, qui permettent de nouvelles conquêtes sociales.



Rassemblement des salarié(e)s de CDM à Montrichard en grève

Pub Leclerc

RENTREE DE CLASSE !

Comme chaque année, l'Union Départementale CGT du Loir et Cher a réuni ses syndicats en cette fin de période estivale dans le but de fixer des perspectives d'action dans le département dès la rentrée. Sur fond d'actualité peu réjouissante et de la dégradation sociale évidente (loi Macron, réforme territoriale), c'est à partir de la réalité vécue sur le terrain dans les ateliers et services que les représentants des syndicats du public comme du privé se sont exprimés sur la nécessité d'avoir une CGT rassembleuse et mobilisatrice sans compromission, exclusivement au service des intérêts des salariés et population du Loir et Cher pour le progrès social.

Au regard des menaces réelles qui pèsent sur les entreprises comme Faurecia ou Acial avec la poursuite des restructurations, l'emploi, les salaires et les conditions de travail sont demeurés les éléments majeurs du débat avec l'avis unanime de ne pas céder au fatalisme ambiant et de redonner confiance dans l'action collective.

A partir de là, il a été pointé l'exigence de se déployer, d'être au plus près des salariés dans les entreprises, de travailler à des cahiers revendicatifs pour faire converger les initiatives et les luttes sans oublier le renforcement des syndicats existants et la création de nouvelles bases.

Le besoin d'échanges entre les structures est d'autant plus indispensable dans la période que le début de l'année 2016 sera marqué par deux événements majeurs de la vie de la CGT, le 51ème congrès confédéral et celui de l'Union Départementale les 28 et 29 janvier 2016.

C'est dans le cadre de la préparation de ces événements que l'Union Départementale, en lien avec les Unions Locales, va multiplier les rencontres avec ses syndicats avec comme autre priorité, l'appel à la mobilisation de tous les salariés, privés d'emploi et retraités du Loir et Cher **le 23 septembre** sur la question des droits des salariés et du droit syndical puis **le 8 octobre**, journée interprofessionnelle à l'appel des organisations syndicales ; CGT, FSU, Solidaire, contre l'austérité, et pour la revalorisation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Autant dire qu'en cette journée du 27 août, tous les ingrédients étaient réunis pour placer la CGT du Loir et Cher à l'offensive, porteuse d'espoir, résolument tournée vers ses syndiqués et l'ensemble du salariat en tenant compte de sa diversité et de son évolution pour être comme l'affirme le slogan du prochain congrès de l'Union départementale :

La CGT : le Syndicat du progrès social et de l'émancipation de tous les salariés !



Journée de rentrée des militants CGT de Loir & Cher -27/08/2015-

RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE À BLOIS

La 18^{ème} édition des Rendez-vous de l'Histoire de Blois, se déroulera du 8 au 11 octobre 2015, sur le thème des Empires. Comme depuis une dizaine d'années, le Comité Régional CGT Centre et son Institut d'Histoire Sociale s'implique dans cet événement de portée nationale et organise une conférence débat ayant pour thème : **« Les empires coloniaux. L'apport émancipateur de la CGT d'hier à aujourd'hui »**, qui se déroulera le **Vendredi 9 octobre 2015 de 14H00 à 17H00** à l'Institut Universitaire de Technologie de Blois – 15 rue de la Chocolaterie à Blois – salle N° 214.

Cette conférence débat, dirigée par Robert Duris, Président de l'Institut d'Histoire Sociale CGT Centre sera animée par :

- **Anissa Bouayed** : Historienne du centre d'études en Sciences Sociales sur les mondes Africains, Américains et Asiatiques.
- **Alain Ruscio** : Historien, Docteur en lettres
- **Bernard Thibault** : ancien secrétaire général de la CGT, membre du conseil d'administration du Bureau International du Travail,
- **Elyane Bressol** : Présidente de l'Institut National d'Histoire Sociale CGT,
- **Philippe Cordat** : secrétaire général du Comité Régional CGT Centre.

**Résumé du thème abordé :**

Après la seconde guerre mondiale, la CGT s'est engagée pleinement dans la lutte anticoloniale. Si elle a d'abord pu montrer une certaine frilosité concernant les revendications à l'indépendance, préférant parler de « lutte légitime pour la libération nationale », son soutien aux luttes qui mettaient en cause l'ordre colonial ne s'est jamais démenti. Après un examen rapide de l'action de la CGT dans la lutte anticoloniale, nous étudierons plus en profondeur les fondements internationalistes à l'origine de son positionnement. S'en suivra un débat sur les formes plus contemporaines de colonialisme et d'impérialisme.

Nous vous invitons à réserver votre après-midi et à venir assister à cette conférence. Nous vous invitons également à visiter le stand que l'Institut d'Histoire Sociale CGT Centre qui se tiendra dans le village du livre.



Près de 250 personnes ont manifesté, hier, à Blois. Hausse des salaires et des retraites, conditions de travail... étaient au cœur des revendications.

Rarement ils se mettent en grève. Mais voyant leurs conditions de travail se dégrader davantage chaque année, Emmanuelle et Gérard, éducateurs spécialisés au sein de la Maison départementale de cohésion sociale de Romorantin, ont profité de la manifestation d'hier pour porter haut et fort leurs revendications. « Si mon travail se résume à taper sur un clavier d'ordinateur, ça ne m'intéresse pas, explique cet éducateur. De plus en plus de tâches administratives se rajoutent à nos compétences. Pendant ce temps, les besoins sont croissants. On nous demande de ne pas aller voir les enfants en foyer. C'est tout le côté humain qu'on abandonne. »

Réunies devant la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, près de cent personnes du monde de la santé et du médico-social s'inquiètent de l'avenir d'un certain nombre de services en Loir-et-Cher. Le foyer de Loyre (lire NR du 16 juin) accueillant des mineurs est appelé à fermer d'ici la fin de l'année, « pourtant, il y a toujours des demandes d'admission, annonce Sébastien Boulanger, secrétaire général de l'Union syndicale départementale CGT santé et action sociale 41. La cuisine du centre médico-social de Mareuil-sur-Cher risque aussi de disparaître. Les plats seraient élaborés par l'hôpital de Saint-Aignan. On parle également d'une suppression des cuisines au centre hospitalier de Romorantin. »

« Toutes les structures sont menacées à partir du moment où il y a des restrictions budgétaires, souligne Christel François, secrétaire départementale FO action sociale. Ça commence par le non-remplacement du personnel absent qui entraîne des sous-effectifs et des charges de travail supplémentaires. En pensant faire des économies, on accentue la paupérisation. » Ce vendredi, un débrayage du personnel de l'Itep Le Logis de Saint-Bohaire, s'occupant d'enfants et adolescents avec troubles du comportement, est prévu, pour dénoncer une souffrance au travail. Ce cortège a ensuite retrouvé celui massé devant la préfecture, où se tenait un rassemblement interprofessionnel appelant à une hausse des salaires. Pendant ce temps, à Montrichard, 110 salariés de la Commerciale de maroquinerie se sont mis en grève pour une revalorisation de leurs revenus. Pour les manifestants, une large mobilisation est le seul moyen d'influencer le gouvernement. « Le peuple pourrait retrouver sa souveraineté s'il le souhaitait. Sauf que les gens sont résignés et mangent de l'intox », se désolaient une professeure et une salariée de la métallurgie.



Pub mutuelle familiale

Bulletin d'adhésion


NOM : PRENOM :

Adresse :

..... TEL : Age :

Entreprise ou établissement :

A envoyer à : Union Départementale CGT - Bourse du travail - 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 - 41010 BLOIS Cedex

 udcgt41@orange.fr